YERRES

Services Techniques
N° tél : 01 69.49.77.00
N/Réf. : JM/PG/IP

REÇU LE
15 MARS 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Arrêté n° 00/034
(Série A)

OBJET : Arrêté municipal provisoire réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue Balzac.

Le Député-Maire de la ville d'YERRES,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L.2213-6,
VU l'article R. 225 du code de la Route,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,

CONSIDERANT que les travaux de création de boite de branchement sur le réseau d'eaux usées seront effectués par la Société Régionale de travaux 2 chemin de la Saussaie B.P. 31 91223 BRETIGNY SUR ORGE CEDEX pour le compte du S.I.A.R.V. et qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers, et ce, à compter du mardi 14 au vendredi 24 mars 2000.

ARRETE

Article 1er : rue Balzac, sur 30 m de part et d'autre de la propriété sise 54 bis, la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés comme suit :
- la circulation des véhicules sera alternée et régulée, soit par des panneaux K 10ou par des feux tricolores de chantier,
- le stationnement sera interdit des deux côtés et considéré comme gênant au droit des travaux,
- le cheminement des piétons sera balisé et se fera sur le trottoir libre de travaux.

Article 2 : La présignalisation et la signalisation du chantier, conformément à la législation en vigueur, seront fournies, posées et maintenues en état par les soins de l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle des services techniques municipaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : MM. le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Brunoy, le Responsable de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne chargé de l'arrondissement d'Evry pour visa, et une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

Fait à Yerres, le 13 mars 2000

MAIRIE D'YERRES (Essonne) 91 201

Le Maire-Adjoint
chargé des travaux,

Jean MANTE